

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 04 2022**

L'an deux mil vingt deux, le quinze avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M.C George, M.C Michel, J. Pinet, M. Ganassali,  
Y. Gallois, E. Schaeffer (arrivée à 21 h 10), S. Gauthier, N. Bertin.

**Absents excusés :** C. Charton (pouvoir à M.C. George), R. Colin (pouvoir à  
M.C Michel), G. Cordier (pouvoir à V. Lombart).

**Absents :** M. Lionnet, G. Pirot.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune**

**Délibération N°11**

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif communal 2021 qui sont en accord avec ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

Au moment du vote, Monsieur le Maire se retire et le Conseil délibère sous la présidence de Madame Marie-Cécile George.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion avec les chiffres suivants :

Pour l'année 2021 :

Excédent en fonctionnement : 442 863,18 €

Excédent en investissement : 147 550,65 €

**Affectation du résultat 2022**

**Délibération N°12**

Au vu des restes à réaliser, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2021 sur le budget 2022 de la manière suivante :

En recettes de fonctionnement au 002 : 440 451,87 €

En investissement 1068 : 242 093,58 €

En recettes d'investissement au 001 : 164 008,50 €

## **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022**

### **Délibération N°13**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du remplissage de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, il convient de voter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 soit :

Taxe foncière (bâti) : 31,93 %  
Taxe foncière non bâti : 18,31 %  
C.F.E : 10,31 %

### **Vote du BP 2022 de la commune**

Monsieur le Maire présente le budget communal en fonctionnement, puis en investissement. Les principales opérations en investissement sont :

- La reconstruction de la mairie de Senard
- La création de 2 réserves incendie
- Les travaux de mise en conformité des assainissements des bâtiments communaux
- Les travaux sur l'étang communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2022 avec les montants suivants :

- En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 752 182,87 € ;
- En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 932 757,09 €.

### **Questions diverses**

#### **Travaux de sécurisation**

En principe, la réfection du plateau surélevé sera réalisée par l'entreprise COLAS pour la mi-mai. Le coût de ces travaux sera supporté par l'entreprise ALTECO TP.

Toutes les autres malfaçons seront reprises par la société ALTECO TP elle-même.

#### **Travaux d'éclairage public**

Il reste six éclairages à remplacer à Senard et un à Triaucourt. A cause de problèmes de livraison, les travaux seraient effectués en juin.

#### **Reconstruction mairie de Senard**

L'entreprise B2X a procédé à la démolition de la mairie pendant 2 semaines courant avril. Les ouvriers ont pu constater que les murs avaient été très fragilisés. Les matériaux ont été triés en vue d'un recyclage futur. Les gravats ont servi à remblayer des chemins.

**Maintenant, une étude de sol doit être entreprise avant toute construction.**

Le maître d'œuvre a fourni une première estimation du coût de l'opération de reconstruction. Au vu des chiffres annoncés, supérieurs aux prévisions communales, une réunion est prévue le 19 avril afin d'affiner le projet.

### **Construction Maison de santé pluridisciplinaire par la Codecom**

Une réunion s'est tenue en présence de l'architecte des Bâtiments de France qui a fait certaines préconisations concernant notamment la pente des toitures et l'aménagement paysager du parking.

### **Location logement communal**

Madame FLAMMANG Elodie, locataire de l'appartement sis 20, rue Auguste Lemaire a donné son préavis de départ, prévu début juin. Si la commune trouve un nouveau locataire, elle accepte d'avancer sa sortie du logement. Une visite du logement est prévue le samedi 16 avril.

Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du 12, rue Commandant Laflotte est loué depuis le 1<sup>er</sup> avril à Monsieur ANTOINE Olivier.

### **Festival Ma Rue Prend l'Aire**

Afin d'organiser l'installation du festival, une réunion est programmée le 22 avril à 20 h à la salle des fêtes en collaboration avec les bénévoles de la commune et les élus.

Les décorations sont sur le point d'être terminées.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 13 mai 2022.

Fin de la séance à 22 h 47.

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie-Cécile	Mme MICHEL Marie-Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CORDIER Géraldine	Mme LIONNET Marie
		Absente (pouvoir à V. Lombart)	Absente

Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
	Absente (pouvoir à M.C Michel)		Absent
Mme CHARTON Christelle	Mr SCHAEFFER Enrico		
Absente (pouvoir à M.C. George)			